

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 20 novembre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 novembre 2014

2014 DLH 1201-2° Conclusion d'une convention de réservation multipartite relative à la résidence sociale pour jeunes travailleurs de 86 logements PLA-I à réaliser 10-14, rue Julia Bartet (14^{ème}).

M. Ian BROSSAT, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation ;

Vu la délibération 2013 DLH 158 approuvant la participation de la Ville de Paris à la réalisation par la RIVP d'un programme de construction d'une résidence sociale pour jeunes travailleurs de 86 logements PLA-I à réaliser 10-14, rue Julia Bartet (14^{ème}) ;

Vu le projet de convention de réservation multipartite à conclure entre l'Etat, la Ville de Paris, le CFA Formasup, la RIVP et Lericheumont, pour formaliser les conditions d'exercice des droits de réservation de la résidence sociale précitée ;

Vu le projet de délibération en date du 4 novembre 2014 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'approuver la conclusion d'une convention de réservation multipartite relative à la résidence sociale précitée ;

Vu l'avis du Conseil du 14^{ème} arrondissement en date du 3 novembre 2014 ;

Sur le rapport présenté par M. Ian BROSSAT, au nom de la 5^{ème} Commission,

Délibère :

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention de réservation multipartite, jointe en annexe, entre l'Etat, la Ville de Paris, le CFA Formasup, la RIVP et Lericheumont, pour formaliser les conditions d'exercice des droits de réservation de la résidence sociale pour jeunes travailleurs de 86 logements PLA-I à réaliser par la RIVP 10-14, rue Julia Bartet (14^{ème}).